



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PONTARLIER
SAID PONTARLIER
RUE DES CAPUCINS
25304 PONTARLIER CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 67 344 428 484

Référence de l'avis : 24 25 A193011 89

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

4 RUE DES FRETES
LABERGEMENT SAINTE MARIE
25160 LABERGEMENT STE MARIE

Numéro FIP : 250 39 47 5643537789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 25050

BUCHS ADRIEN
4 RUE DES FRETES
LABERGEMENT SAINTE MARIE
25160 LABERGEMENT STE MARIE

Somme qui vous est remboursée

3 412,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1250 6200 715X XXXX XXX7 050

Identifiant de la banque : AGRIFRPP825

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP PONTARLIER
SAID PONTARLIER
RUE DES CAPUCINS
CS60289
25304 PONTARLIER CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :

55 222

Nombre de parts :

2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : BUCHS

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T			
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				2,50

	Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Détail des revenus			
Salaires.....	26607		
Autres revenus imposables.....	9178		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0		
Total des salaires et assimilés ²	35785		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3579		
Pensions, retraites, rentes.....		25470	
Abattement spécial de 10%.....		- 2547	
Salaires, pensions, rentes nets.....	32206	22923	55129
Revenu brut global.....			55129
Revenu imposable.....			55129
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			* 3917
Impôt total avant crédits d'impôt.....		3917	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré	Montant retenu	
Frais de garde des jeunes enfants.....	1847	1847	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 924
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			2993
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :			2993
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :			- 967
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :			- 5653
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :			+ 215
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....			- 3412
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			3412
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵..... 55222

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 1
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	
		103
		93

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....	Déclar. 1
	20621
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4710
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 5495
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 5731
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 20335

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 5,43%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.